

plein temps

Activité en direction des retraité-e-s

06.08.81.19.61

d.junker93420@gmail.com



N°69 janvier 2022

résister et...

Cette année, la tradition des vœux de « bonne année et bonne santé » est marquée d'inquiétude, d'exaspération et aussi de colère.

La pandémie n'en finit pas et aujourd'hui, la jeunesse est en première ligne. Notre président « de tous les Français » en profite pour s'acharner, dans sa volonté de détruire toute solidarité, toute alternative.

Saurons-nous nous « démerder » pour faire gagner les idées d'égalité, de justice sociale, de solidarité, de partage des richesses auxquelles aspirent une large majorité de citoyen-ne-s ?

L'occasion nous est donnée, lors des prochaines échéances électorales de peser pour, redonner l'espoir d'un réel changement de société, une société pour l'humain d'abord.

Nous avons autant besoin de résister que de rêver des Jours heureux

Nous avons besoin de défendre nos biens communs et d'agir pour que tout le monde puisse se nourrir, s'éduquer, se soigner, se cultiver selon ses besoins et sans aucune discrimination.

Nous souhaitons nous inspirer du programme des *Jours heureux* de la Résistance qui fut le socle de notre société (1946 : vote de la Loi Croizat pour « la Sécurité sociale »), jusqu'à ce que des gouvernements successifs remettent en cause la protection sociale, les services publics, la nationalisation de

l'énergie (gaz, électricité), des transports (SNCF, RATP), des banques et assurances...

L'espace politique et médiatique est, à dessein, trusté par les sujets préférés de la droite, de Macron et du RN : sécurité, immigration, terrorisme... Le feu social couve pourtant sous la cendre de ce climat idéologique.

Comme une immense majorité de Français, nous voulons des propositions sociales fortes pour les prochaines échéances électorales

Voici les propositions que portent Fabien Roussel, notre candidat à l'élection présidentielle, ainsi que nos camarades candidat-e-s aux élections législatives :

- avoir la jeunesse la mieux formée au monde, lui donner la liberté de travailler et de vivre heureuse, de s'émanciper au travail, d'élever des enfants.
- instaurer un grand plan d'investissement dans les services public
- baisse de la TVA sur les produits de la vie courante
- contrôler l'utilisation des aides aux entreprises
- taxer les dividendes des actionnaires des plus grandes entreprises
- augmenter le SMIC de 250 euros brut soit 200 euros net
- rétablir l'impôt de solidarité sur la fortune.

Nous vous appelons à les soutenir en votant pour nos candidat-e-s.

Daniel Junker



les camarades du collectif national Retraité-e-s vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur et de bonne santé, de réussite dans vos projets et de succès dans les luttes et actions « tous ensemble » pour des Jours heureux

DANS CE NUMÉRO

- Jeunes et retraité-e-s : solidarité intergénérationnelle
Habitat des retraité-e-s page 2
- À l'offensive le 24 mars : manifestation des retraité-e-s page 3
- Centres de santé publics :
une nécessité face aux déserts médicaux page 4

rêver à des jours heureux

JEUNES ET RETRAITÉ-E-S

solidarité intergénérationnelle

À l'aune de certaines interventions dans les médias, la question des retraites sera au cœur des débats de l'élection présidentielle de 2022.

Les retraites concernent particulièrement les jeunes générations d'aujourd'hui et de demain et les retraités-es. Elles concernent également les salariés en activité ou en recherche d'emploi : il s'agit de leurs droits sociaux tout au long de la vie.

Un enjeu de société

Le PCF, par son candidat à l'élection présidentielle, Fabien Roussel, souligne la nécessité de revenir à la retraite à 60 ans, 55 ans pour les professions pénibles, réaffirme le maintien de la cotisation sociale, de la répartition et à la solidarité intergénérationnelle mis en place par Ambroise Croizat, ministre communiste du travail et de la Sécurité sociale, de 1945 à 1947.

À droite s'affiche la volonté de réduire les droits à la retraite, notamment en fixant l'âge de départ en retraite à 64 ans, et plus pour celles et ceux n'ayant pas acquis le nombre de trimestres cotisés nécessaires.

Avec une activité démarrant tardivement et des emplois de plus en plus précaires, les jeunes d'aujourd'hui partiront en retraite après 65 ans et vivront en fin de carrière de nouvelles périodes de chômage. Leur retraite calculée sur les 25 meilleures années aura ainsi un niveau considérablement réduit.

Fabien Roussel, notre candidat, affirme la nécessité de revenir aux 10 meilleures années de salaires tout en ramenant la retraite à taux plein à 60 ans après 37 ans

et demi de cotisations (55 ans pour les travaux pénibles), et un minimum de retraite 1200 euros net.

Les attaques contre le pouvoir d'achat

Pour les retraités-es, Macron et son gouvernement, comme la droite, proposent de continuer à réduire leur pouvoir d'achat en ne revalorisant pas les pensions et retraites.

De même, ils veulent se servir de la CSG pour augmenter fortement les contributions en matière d'assurances maladie ainsi que les mutuelles. Le but étant d'augmenter les impôts afin d'exonérer totalement les entreprises de leur cotisation sociale, pourtant déjà amputée jusqu'à un SMIC et demi.

Le PCF considère au contraire qu'il faut revenir sur toutes les exonérations patronales de cotisations sociales.

Ensemble, luttons pour nos droits collectifs

Droite et grand patronat veulent faire disparaître le lien de solidarité entre générations. La ficelle est grosse, il s'agit d'en finir avec ce système qui unit jeunes et anciennes générations pour des droits collectifs qui se créent tout au long de la vie au travail.

Pour cela la cotisation sociale de l'entreprise et celle du salarié sont les pierres angulaires pour financer dans de bonnes conditions, pour chaque génération, ses droits en matière de santé et de retraites.

Toutes les raisons pour que jeunes et anciens votent Fabien Roussel pour des *Jours heureux* et le maintien et l'amélioration de leur protection sociale.

Bernard Lamirand

HABITAT DES RETRAITÉ-E-S : « Moi, j'irais pas en Éhpad ! »

La question du logement pour les retraité-e-s est une préoccupation qui s'exprime souvent par l'expression : « Moi, j'irais pas en Éhpad ! » Mais comme disait une responsable d'association : « Est-ce que l'on choisit d'aller en réanimation ? ».

Les motivations prennent racine dans l'absence de réponses budgétaires urgentes pour remédier aux mauvaises conditions de salaires et de travail du personnel, majoritaire-

ment féminin, retentissant sur les prestations ou les soins, l'atteinte à la dignité des résident-e-s.

L'Éhpad est au cœur des turbulences : le gouvernement l'oppose avec cynisme au secteur du domicile tout autant sinistré, sans donner les moyens ni à l'un ni à l'autre !

Alors choix ou obligation ?

Les conceptions entretenues sur la vieillesse, dans notre société, conjuguent rejet et méconnaissance avec son lot d'idées reçues. Ainsi, la maladie serait la compagne inévitable de la vieillesse. Cette « normalité » qui banalise, nuit à la prise de conscience de l'obligation de la prise en charge par la Sécurité sociale des besoins en autonomie dans les Éhpad.

Pourtant, les statistiques¹ démontrent le contraire (voir encadré) : tous les retraité-es n'iront pas en Éhpad et les résidents y sont pour des raisons de santé ! Mais aucun gouvernement n'a tiré d'enseignement pour considérer que ces dépenses relèvent de l'Assurance maladie ! Ce n'est donc pas pour rien

que la question du logement est mise en évidence comme la seule préoccupation car elle occulte la nécessité de la solidarité nationale.

Vivre dignement en Éhpad !

Cela nous amène à examiner des propositions pour que les personnes âgées puissent y vivre dans le respect, la dignité, que les personnels puissent les accompagner, les soigner dans de bonnes conditions sociales. Travaillons avec les architectes « qui placent les résident-e-s au centre, les considérant comme des personnes en capacité de prendre leurs destinées en main »², soyons offensifs sur l'habitat public pour les seniors avec des services publics.

Mais quel que soit le mode de logement, les moyens de financements publics doivent permettre de poursuivre sa vie dans la cité, le vivre-ensemble quel que soit l'âge.

Christiane Caro

1. https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/er_989.pdf

2. Intervention de Didier salon, architecte, fête Humanité Bretagne 2021

les résidente-es cumulent en moyenne 7,9 pathologies

9 sur 10 souffrent d'affections neuro-psychiatriques acquises pendant leur activité

sur 16 millions de retraité-e-s

2 millions ont 85 ans (âge moyen d'entrée en Éhpad)

mais 548 000

entreront pendant 3 ans ½ en moyenne

MANIFESTATION DES RETRAITÉ-E-S

à l'offensive le 24 mars

Depuis 1987, où les pensions de retraite furent revalorisées en fonction de l'indice des prix et non plus sur l'évolution des salaires (pratique dérogatoire au code de la Sécurité sociale, entérinée par la loi de 1993), le système de retraite par répartition a fait l'objet de nombreuses réformes.

Des réformes de recul social

Elles se traduisent par une réduction du montant des pensions comme le souhaite le patronat qui n'a jamais accepté la création en 1946 de la Sécurité sociale. Aujourd'hui, poursuivant les politiques néolibérales, la revalorisation des pensions n'est plus, depuis plusieurs années, indexée sur l'indice des prix, mais relève du fait du Prince.

En témoigne le 1,1 % « généreusement accordé » au 1^{er} janvier 2022 alors que l'augmentation des prix sur un an est de 2,8 %. Or cette nouvelle baisse du pouvoir d'achat, aggravée par la hausse vertigineuse des prix (alimentation, électricité, gaz, carburants, etc.) plongera nombre de retraité-e-s dans la misère.

Une remise en cause de la sécurité sociale et des services publics

Ces politiques néo libérales fragilisent la Sécurité sociale, la privent de ressources (90 milliards € d'exonérations de cotisations) et lui font supporter des charges indues. Malgré cela, elle a, durant cette période de COVID, confirmé toute son efficacité place et sa présence constitue pour les retraité-e-s une garantie indispensable pour se soigner.

Idem pour les services publics dont la présence sur tout le territoire est indispensable pour l'égalité de traitement de tous les citoyen-ne-s : transports, postes, hôpitaux, aide à domicile, adaptation des logements, accueil en ÉHPAD, centre de santé publics de proximité... Ces services publics qui permettent, entre autres, le maintien à domicile des retraité-e-s dans de bonnes conditions.

Des exigences légitimes

Les retraité-e-s ont donc toutes raisons de manifester à nouveau le 24 mars prochain, comme ils l'ont fait en 2021, les 31 mars, 1^{er} octobre et 2 décembre, pour l'amélioration de leur pouvoir d'achat, pour la défense des services publics et de la Sécurité sociale.

Il s'agit donc de mobiliser les retraité-e-s, avec les actifs, pour mettre en échec les visées du président de la République et du patronat.

Il nous appartient alors de mettre en débat et de populariser, auprès des 16 millions de retraités, les propositions du PCF, portées par Fabien Roussel et nos candidat-e-s aux législatives :

- retraite à 60 ans avec une bonne pension, minimum vieillesse à 1800 € ;
- restitution des ressources à la Sécurité sociale en revenant sur les exonérations de cotisations patronales, taxation de 11 % des revenus financiers, redonner aux services publics les moyens nécessaires à leur fonctionnement, particulièrement dans le domaine de la santé.

Francisco Garcia



une nécessité face aux déserts médicaux

Dans la France d'aujourd'hui, nous connaissons une pénurie de médecins et de soignants, avec des délais de rendez-vous qui s'allongent démesurément.

Pour autant, près de 30% des citoyen-ne-s n'ont plus accès aux soins par déficit de moyens financiers aggravé par l'explosion des dépassements d'honoraires.

Fin du numéris clausus ?

Le gouvernement a annoncé la fin du numéris clausus pour permettre la formation de plus de médecins. Dans les faits, alors que tous les indicateurs sont au rouge pour le nombre de médecins dans les années à venir, des milliers de jeunes inscrit-e-s l'été dernier en première année d'étude de santé ont été jeté-e-s comme des mouchoirs, en juin, pour faire la place aux étudiant-e-s pouvant redoubler dans la cadre de la transition.

Ainsi, près de 90% des inscrit-e-s se sont vu refuser l'entrée en deuxième année, du fait du manque de moyens dans les universités pour accueillir plus d'étudiant-e-s.

Le gouvernement doit donc augmenter le nombre de places, sachant que le budget de l'année 2021 ne prévoyait que 9314 formations alors qu'il en faudrait 12 000/an pour simplement couvrir les départs de médecins.

Non, le numéris clausus n'a pas été supprimé !

Une réforme a modifié les modalités de sélection pour l'entrée dans les études de santé, mais le nombre de médecins formés n'augmente pas suffisamment pour répondre aux besoins d'une population qui croît et vit plus longtemps.

NUMERUS CLAUSUS

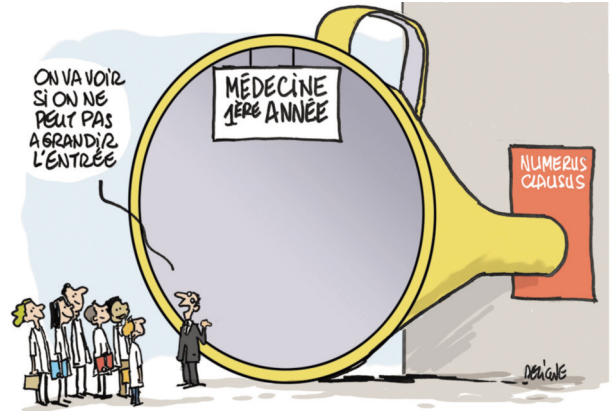
délibérément le choix de réduire les dépenses publiques de santé

La désertification médicale n'est pas la conséquence de l'imprévoyance coupable de technocrates irréalistes ni de politiques craignant l'inflation de dépenses de santé inutiles, voire dangereuses pour le bien-être de la population. Elle fut bel et bien délibérément le choix de réduire les dépenses publiques de santé.

Une loi du 30 juin 1971 institue, sans le dire expressément, un numerus clausus en fin de première année de médecine. Après le passage de la loi, le premier arrêté signé en octobre 1971, fixe le nombre d'étudiants total « susceptibles d'être accueillis pour leur formation clinique et pratique dans les services hospitaliers », pour l'année 1974-1975, à 25 764 personnes (35 000 en 1963).

Les facultés de médecine ne devront donc pas accueillir un nombre d'étudiants supérieur à un tiers de ce total, soit 8 600 étudiants, pour la rentrée universitaire de 1972.

De 1981 à 1993, ce nombre n'aura de cesse de diminuer, jusqu'à atteindre 3 500 étudiants admis en seconde année en 1993. Il remontera par la suite, très lentement : en 2005, il repasse ainsi la barre des 6 000 places, pour revenir en 2018 à 8124.



Un grand service public de la santé

Le PCF propose la mise en œuvre d'un grand service public de la santé intégrant la ville et l'hôpital au sein des territoires de vie. Au niveau opérationnel, en ce qui concerne la ville, le choix est celui de centres de santé publics pluriprofessionnels avec des personnels salariés.

Cette proposition est à l'opposé des maisons de santé installées dans de nombreux départements avec un redéploiement de médecins libéraux qui mettent à profit la situation pour réduire les frais de fonctionnement de leur cabinet. À la différence de ces maisons de santé libérales, un centre de santé public doit appliquer le tiers payant et ne pas pratiquer de dépassements d'honoraires pour obtenir l'agrément ministériel par le biais de l'agence régionale de santé.

Quelles missions pour les centres de santé publics ?

Ces structures préconisées par le PCF auraient un rôle pivot et assumeraient les missions de :

- coordination des professionnels de santé (généralistes, spécialistes, infirmières...) notamment entre la ville et l'hôpital
- continuité des soins sur tous les territoires avec une présence les week-ends et sur des amplitudes horaires très larges pour éviter d'engorger les urgences à l'hôpital.

L'objectif est d'adosser les centres de santé à des structures hospitalières locales assurant la prise en charge du patient, notamment à la suite de soins ambulatoires de plus en plus fréquents.

EXIGEONS DES CENTRES DE SANTÉ PUBLICS DE PROXIMITÉ SUR TOUT LE TERRITOIRE.

Daniel Blache

Nom, prénom

Adresse

Mail

signature

Pour recevoir *Plein Temps* à l'adresse ci-dessus

je verse..... euros

Découper et adresser à :
PCF/Collectif Activité en direction des retraité-e-s
2 place du Colonel-Fabien 75167 Paris cedex 19

pour recevoir *Plein Temps* par la poste

Édition trimestrielle, *Plein Temps* est élaboré par le collectif *Activité en direction des retraité-e-s* du PCF. Il est transmis via internet.

Toutefois, nombre de lecteurs et lectrices, retraité-e-s ou pas, souhaitent recevoir un exemplaire papier chez eux. C'est possible, en nous faisant parvenir son adresse (*bulletin ci-contre*) et un chèque de 10 euros minimum qui couvrira les frais d'envoi pour un an.

Nous appelons les abonnés à renouveler leur aide chaque année.